Suisse : vol de voiture et barrage forcé, recours de la famille du Lyonnais tué contre le policier

12/08/2015 à 23h48

Broye : La famille du jeune mortellement blessé à bord d'une voiture volée qui forçait un barrage en 2010 recourt contre l'acquittement du policier qui avait ouvert le feu.



Cinq ans après le drame, l'épais dossier de la fusillade de l'A1 n'est pas encore refermé. Un second jugement, devant une Cour cantonale cette fois-ci, est même très probable. Maître Richard Calame, **avocat de la famille du jeune Lyonnais mortellement blessé en 2010, vient d'annoncer qu'un recours avait été déposé contre l'acquittement du gendarme vaudois ayant tiré sur la voiture volée qui tentait de forcer un**

barrage à 140 km/h. dans le tunnel de Sévaz (FR).

Le passager de l'Audi volée, un jeune de 18 ans, avait reçu une balle dans la poitrine. Accusé d'homicide par négligence, de meurtre par dol éventuel et de mise en danger de la vie d'autrui, le policier a été acquitté lors d'un procès en octobre 2014. Au grand soulagement de la profession et du Ministère public.

«Nous estimons que cet acquittement n'est pas justifié», indique aujourd'hui l'avocat de la famille, confirmant une information de La Liberté. (…)

Source